



@ State Department



@ Agência de Notícias do Acre



@ sx.chu



@ USGW



@ sx.chu

Le soutien des États-Unis aux défenseurs des droits de l'homme

Contexte

La protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme sont une priorité majeure de la politique étrangère américaine. Étant donné que ceux-ci visent à amener leur gouvernement à assumer honorer leurs obligations en matière de protection des droits de l'homme universellement reconnus, ils sont souvent harcelés, détenus, interrogés, emprisonnés, torturés ou même tués en raison de leurs activités. L'objectif du département d'État est de donner à ces personnes les moyens de promouvoir et de défendre les droits de l'homme sans entraves ou restrictions injustifiées et sans crainte de représailles à leur égard ou à l'égard de leur famille. Le travail de ces personnes et groupes courageux fait partie intégrante d'une société civile dynamique, et notre investissement et notre soutien en leur faveur sont de même un investissement et un soutien en faveur de l'état de droit et de la démocratie.

Chaque jour, à travers le monde, de nombreux membres de la société civile nous demandent de l'aide dans des situations d'urgence ainsi que pour favoriser la réalisation d'objectifs à long terme qui rendront leur pays plus juste et plus démocratique.

Le respect et la protection des droits de l'homme, dans notre pays et à l'étranger, font partie de nos traditions

Le désir de vivre librement sous un gouvernement qui respecte et protège les libertés fondamentales et les droits de l'homme a été la motivation première des fondateurs des États-Unis. Non seulement les droits de l'homme se situent-ils au cœur des États-Unis depuis leur naissance, mais ils sont également la raison même de la création de notre nation. La Constitution, la Déclaration des droits et les Treizième, Quatorzième et Quinzième amendements protègent un grand nombre des droits qui, au XXe siècle, ont été reconnus et protégés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et les États-Unis ont joué un rôle central pour faire progresser ces droits par l'intermédiaire de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), des pactes qui y ont fait suite et d'autres instruments.

Nous estimons important de nous tenir aux côtés de ceux qui, s'exposant parfois à grands risques, œuvrent pour que leur gouvernement assure la protection et la promotion des droits de l'homme et s'acquitte de ses obligations et engagements dans ce domaine. Cette conviction est la force qui anime l'appui accordé par le gouvernement américain à la [Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme](#), adoptée par consensus par l'Assemblée générale en 1988, ainsi que notre mobilisation constante en faveur de la protection et de la promotion des libertés fondamentales et du rôle des défenseurs des droits de l'homme, tant sur le plan bilatéral qu'au sein d'instances multilatérales.

Un défenseur des droits de l'homme est...

En se fondant sur le principe énoncé dans la [Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme](#) selon lequel « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international », le département d'État définit les défenseurs des droits de l'homme comme des personnes qui, seules ou en groupes, œuvrent de manière non violente pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnus.

Peu importent l'ethnicité, le sexe, l'orientation sexuelle, la confession religieuse ou l'âge des défenseurs ; peu importent aussi de quelle région du monde et quelle classe sociale ou milieu ils proviennent ; peu importe de même leurs handicaps éventuels. Par ailleurs, la façon dont chacun et chacune d'eux œuvre à la promotion et la protection des droits de l'homme varie en fonction du pays, du contexte et de la profession. Leurs activités peuvent être les suivantes, sans que cette énumération ait valeur limitative :

- Recueillir et diffuser des informations sur les violations des droits de l'homme ;
- Aider les victimes des violations des droits de l'homme ;
- Agir pour défendre le principe de responsabilité redditionnelle et mettre fin à l'impunité ;





DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS

BUREAU DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

- Favoriser l'amélioration de la gouvernance et des politiques gouvernementales ;
- Contribuer à l'application des traités relatifs aux droits de l'homme, et
- Éduquer et former d'autres personnes dans le domaine des droits de l'homme.

Stratégies de protection et de soutien des défenseurs des droits de l'homme

Le département d'État protège et soutient les défenseurs des droits de l'homme par diverses actions, parmi lesquelles :

- La désignation d'un spécialiste des droits de l'homme dans chaque mission diplomatique chargé notamment d'activités de soutien des défenseurs des droits de l'homme.
- Le recueil de données sur la situation des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde pendant toute l'année et la production de rapports, y inclus les rapports annuels du département d'État, sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme.
- Le maintien d'un contact régulier avec les défenseurs des droits de l'homme, y inclus au niveau de l'ambassadeur, et plus régulièrement par le spécialiste des droits de l'homme et d'autres fonctionnaires de l'ambassade.
- L'avancement au sein d'instances multilatérales des instruments qui protègent les défenseurs des droits de l'homme, telle que la [Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme](#).
- La coopération avec les gouvernements animés du même esprit, l'ONU et les organisations régionales et/ou internationales pour faire face à des menaces précises contre les défenseurs des droits de l'homme et prévenir l'adoption de lois qui restreignent la liberté de réunion, d'association ou d'expression ou limitent d'autre manière l'espace dans lequel peuvent agir les défenseurs des droits de l'homme. L'ONU a un rapporteur spécial pour chacun de ces domaines, dont un sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

« Les personnes, par leurs efforts d'organisation individuels ou collectifs, par l'intermédiaire de groupes non gouvernementaux auxquels elles ont choisi d'appartenir, ont toute cette liberté et cette capacité d'influencer les médias – d'avoir un impact par l'entremise des médias. »

Président Barack Obama, Assemblée générale de l'ONU, New York, le 23 septembre 2013

- L'amplification de la voix des défenseurs des droits de l'homme par la diplomatie publique ainsi que par des initiatives locales des missions diplomatiques visant à mettre en lumière le travail de ces personnes. Les États-Unis rehaussent la visibilité des défenseurs des droits de l'homme au moyen du Prix annuel des défenseurs des droits de l'homme et du Prix international Femmes de courage de même que par leur célébration de la Semaine des droits de l'homme, chaque année, en décembre.
- Des actions visant à encourager les gouvernements des pays hôtes à forger des relations constructives avec les défenseurs des droits de l'homme et à traiter avec sérieux leurs informations et leurs préoccupations.

- La protection des défenseurs des droits de l'homme par une aide d'urgence. Le gouvernement américain leur apporte une aide rapide à travers le monde par des programmes d'aide technique et financière d'urgence. Au moyen de « Lifeline : Fonds d'aide aux organisations de la société civile en difficulté », auquel contribuent quinze gouvernements donateurs, le gouvernement américain fournit une aide d'urgence à ces organisations qui se trouvent en difficulté en raison de leurs activités de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la défense des travailleurs.

- Des visites aux défenseurs des droits de l'homme en prison, selon qu'il convient, ou, s'ils sont assignés à résidence, chez eux (ou à leur famille si les visites des prisons ne sont pas autorisées).
- Une présence aux audiences concernant les défenseurs des droits de l'homme et lors du déroulement de leurs procès.
- Un appui aux défenseurs des droits de l'homme pour les aider à obtenir une protection internationale, lorsqu'ils en font la demande, par l'intermédiaire d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ou de gouvernements, y compris du nôtre, selon qu'il convient.

